Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

martiniquetransport

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
26 DEC. 2019

Administrateurs en exercice : **14**		
Administrateurs présents :		11
- Dont Administrateurs représentés :		0
Administrateurs absents :		3
Suffrages exprimés		11
Vote :	- Pour :	11
	- Contre :	0
	- Abstentions :	0
***Date de la convocation :** 09 décembre 2019*		

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 19-17.12/048

Portant approbation de la Décision Modificative n°2 du budget de l'exercice 2019

Le 17 décembre 2019 à 15H00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni à l'Hôtel de l'Assemblée - 20, avenue des Caraïbes - 97200 Fort-de-France, sur convocation de son Président, Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

Etaient présents :

Pour la CTM :
- Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Louis BOUTRIN ;
- Monsieur Lucien ADENET ;
- Monsieur Jean-Philippe NILOR ;
- Madame Lucie LEBRAVE ;

Pour la CAESM :
- Monsieur Eugène LARCHER, 2e Vice-Président ;
- Monsieur José MIRANDE ;

Pour CAP Nord :
- Monsieur Alfred MONTHIEUX, 3e Vice-Président ;
- Monsieur Belfort BIROTA ;

Pour la CACEM :
- Monsieur Athanase JEANNE-ROSE, 4e Vice-Président ;
- Monsieur Didier LAGUERRE.

Etaient absents :

Pour la CTM :
- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE ;
- Monsieur Johnny HAJJAR ;
- Monsieur Charles-André MENCE.

Etait invité et absent excusé : le Comptable Public, Monsieur Georges-Alain MORAVIE.

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

Assistaient également à la séance les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel le 13 mai 2016 sous le numéro NOR : CTRR1611758X ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 07 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 ;

Vu la délibération n°15-1072-1 du 23 juin 2015 portant création d'une commission ad hoc, publiée au JournalOfficiel de la République Française le 06 septembre 2015 sous la référence NOR : CTRR1520803X ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 04 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632510X ;

Vu la délibération n°16-229-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 04 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR : CTRX1632505X ;

Vu la délibération n°16-231-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 13 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°97/2016 du 14 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération n°08.0112/2016 du 1er décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique réuni en sa séance du 22 novembre 2016 ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 30 décembre 2016, modifiés par les statuts déposés en Préfecture le 10 août 2018 ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

ADOPTE LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration, après avoir débattu, adopte, tel qu'elle figure en annexe à la présente délibération, la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2019.

Article 2 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de MARTINIQUE TRANSPORT.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec onze (11) voix pour, en sa séance du 17 décembre 2019.

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 23 DEC. 2019

MARTINIQUE TRANSPORT

Le Président du Conseil d'Administration
de Martinique Transport

Alfred MARIE-JEANNE

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 19-17.12/048

La présente décision modification n°2 répond à trois objectifs :

- Prendre en considération les recettes d'exploitation supplémentaires ;
- Appliquer le principe de prudence en constituant une provision pour litige relative à un contentieux avec le délégataire du centre qui introduit une requête indemnitaire du tribunal administratif ;
- Inscrire les crédits nécessaires pour l'acquisition des batteries pour les BHNS validée par le conseil d'administration.

Les modifications du budget 2019 au niveau de la section d'exploitation et la section d'investissement se présentent comme suit :

I/ RECETTES D'EXPLOITATION

Il convient de constater les recettes d'exploitation supplémentaires d'un montant de 8 126 348,14 € au niveau des chapitres suivants :

1) Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » pour 8 024 163,45 € (solde contribution CTM 2018 reçu en janvier 2019)
2) Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » pour 102 184,69 € (pénalités appliquées dans le cadre de contrats en vigueur)

II/ DEPENSES D'EXPLOITATION

La provision sera comptabilisée au chapitre 68 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » pour un montant total de 15 000 000,00 €.

Ces crédits proviennent d'une part de l'augmentation des recettes d'exploitation qui engendre une hausse des dépenses pour 8 126 348,14 €. D'autre part, un prélèvement sera opéré sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » à hauteur de 6 873 651,86 € afin d'abonder la provision.

III/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits nécessaires à l'acquisition des batteries du BHNS seront prélevés sur le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour un montant de 1 627 500 € afin d'abonder le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » d'un même montant.

La décision modificative n°2 est détaillée de la façon suivante :

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES				
Chap.	**Libellé**	**BP 2019**	**Décision modificative n°2**	**BP 2019 + Décision modificative n°2**
011	Charges à caractère général	29 205 435,00	0,00	29 205 435,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 845 550,00	0,00	2 845 550,00
65	Autres charges de gestion courante	91 797 274,85	-6 873 651,86	84 923 622,99
67	Charges exceptionnelles	812 000,00	0,00	812 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**124 660 259,85**	**8 126 348,14**	**132 786 607,99**
023	Virement à la section d'investissement	14 742 153,15	0,00	14 742 153,15
042	Opérations ordre transfert entre sections	207 747,00	0,00	207 747,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		**14 949 900,15**	**0,00**	**14 949 900,15**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		**139 610 160,00**	**8 126 348,14**	**147 736 508,14**
RECETTES				
Chap.	**Libellé**	**BP 2019**	**Décision modificative n°2**	**BP 2019 + Décision modificative n°2**
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 232 684,67	0,00	2 232 684,67
73	Produits issus de la fiscalité	40 983 869,00	0,00	40 983 869,00
74	Subventions d'exploitation	67 500 000,00	8 024 163,45	75 524 163,45
75	Autres produits de gestion courante	5 219 250,00	0,00	5 219 250,00
77	Produits exceptionnels	0,00	102 184,69	102 184,69
Total des recettes réelles d'exploitation		**115 935 803,67**	**8 126 348,14**	**124 062 151,81**
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		**0,00**	**0,00**	**0,00**
002	**Excédent d'exploitation reporté de N-1**	**23 674 356,33**	**0,00**	**23 674 356,33**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		**139 610 160,00**	**8 126 348,14**	**147 736 508,14**

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap.	**Libellé**	**BP 2019**	**Décision modificative n°2**	**BP 2019 + Décision modificative n°2**
20	Immobilisations incorporelles	1 804 193,53	-1 627 500,00	176 693,53
21	Immobilisations corporelles	5 502 960 ,03	+1 627 500,00	7 130 460,03
23	Immobilisations en cours	7 900 000,00	0,00	7 900 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**15 207 153,56**	**0,00**	**15 207 153,56**
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Totale des dépenses d'ordre d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**
001	**Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	**437 717,44**	**0,00**	**437 717,44**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**15 644 871,00**	**0,00**	**15 644 871,00**
RECETTES				
Chap.	**Libellé**	**BP 2019**	**Décision modificative n°2**	**BP 2019 + Décision modificative n°2**
10	Dotations, fonds divers et réserves	694 970,85	0,00	694 970,85
Total des recettes réelles d'investissement		**694 970,85**	**0,00**	**694 970,85**
021	Virement de la section d'exploitation	14 742 153,15	0,00	14 742 153,15
040	Opérations ordre transfert entre sections	207 747,00	0,00	207 747,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		**14 949 900,15**	**0,00**	**14 949 900,15**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**15 644 871,00**	**0,00**	**15 644 871,00**

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre – CS70473 - 97256 FORT DE FRANCE
contact@martiniquetransport.mq – www.martiniquetransport.mq

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
26 DEC. 2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
20007535600010	Groupements de collectivités MARTINIQUE TRANSPORT

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE FORT DE FRANCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : MARTINIQUE TRANSPORT (3)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 29
A3.2 - Etalement des provisions 30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 36
A6 - Etat des charges transférées 37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 42
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 44
B1.7 - Etat des engagements reçus 45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 47

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 52

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 53

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 126 348,14	8 126 348,14
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 126 348,14	8 126 348,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 126 348,14	8 126 348,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	29 205 435,00	0,00	900,00	0,00	29 205 435,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 845 550,00	0,00	0,00	0,00	2 845 550,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 797 274,85	0,00	-6 873 651,86	-6 873 651,86	84 923 622,99
Total des dépenses de gestion des services		**123 848 259,85**	**0,00**	**-6 872 751,86**	**-6 873 651,86**	**116 974 607,99**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	812 000,00	0,00	0,00	0,00	812 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**124 660 259,85**	**0,00**	**8 127 248,14**	**8 126 348,14**	**132 786 607,99**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*14 742 153,15*		*0,00*	*0,00*	*14 742 153,15*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*207 747,00*		*0,00*	*0,00*	*207 747,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 949 900,15***		***0,00***	***0,00***	***14 949 900,15***
TOTAL		**139 610 160,00**	**0,00**	**8 127 248,14**	**8 126 348,14**	**147 736 508,14**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 736 508,14

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 232 684,67	0,00	0,00	0,00	2 232 684,67
73	Produits issus de la fiscalité (7)	40 983 869,00	0,00	0,00	0,00	40 983 869,00
74	Subventions d'exploitation	67 500 000,00	0,00	8 024 163,45	8 024 163,45	75 524 163,45
75	Autres produits de gestion courante	5 219 250,00	0,00	0,00	0,00	5 219 250,00
Total des recettes de gestion des services		**115 935 803,67**	**0,00**	**8 024 163,45**	**8 024 163,45**	**123 959 967,12**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	102 184,69	102 184,69	102 184,69
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**115 935 803,67**	**0,00**	**8 126 348,14**	**8 126 348,14**	**124 062 151,81**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**115 935 803,67**	**0,00**	**8 126 348,14**	**8 126 348,14**	**124 062 151,81**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 674 356,33

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 736 508,14

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	14 949 900,15

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 804 193,53	0,00	-1 627 500,00	-1 627 500,00	176 693,53
21	Immobilisations corporelles	5 502 960,03	0,00	1 627 500,00	1 627 500,00	7 130 460,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 900 000,00	0,00	0,00	0,00	7 900 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**15 207 153,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 207 153,56**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**15 207 153,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 207 153,56**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**15 207 153,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 207 153,56**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	437 717,44

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 644 871,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	694 970,85	0,00	0,00	0,00	694 970,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**694 970,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**694 970,85**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**694 970,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**694 970,85**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*14 742 153,15*		*0,00*	*0,00*	*14 742 153,15*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*207 747,00*		*0,00*	*0,00*	*207 747,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 949 900,15***		***0,00***	***0,00***	***14 949 900,15***
TOTAL		**15 644 871,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 644 871,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 644 871,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	14 949 900,15

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-6 873 651,86		-6 873 651,86
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	15 000 000,00	*0,00*	15 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**8 126 348,14**	***0,00***	**8 126 348,14**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 126 348,14

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-1 627 500,00	*0,00*	-1 627 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 627 500,00	*0,00*	1 627 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	8 024 163,45		8 024 163,45
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	102 184,69	*0,00*	102 184,69
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**8 126 348,14**	***0,00***	**8 126 348,14**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 126 348,14

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**29 205 435,00**	**900,00**	**0,00**
60227	Titres de transport	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	97 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	25 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	35 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	9 500,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	18 920 000,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	586 544,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 330 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	250 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	328 068,00	0,00	0,00
6223	Coût traitements informatiques à façon	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	9 130,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	860 876,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	184 605,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	5 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	25 000,00	900,00	0,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	190 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	20 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	607 400,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	3 672 812,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**2 845 550,00**	**0,00**	**0,00**
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 300 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	2 600,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	737 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	7 900,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	241 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 900,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	312 100,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	45 250,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	186 800,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**91 797 274,85**	**-6 873 651,86**	**-6 873 651,86**
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	91 797 274,85	-6 873 651,86	-6 873 651,86
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**123 848 259,85**	**-6 872 751,86**	**-6 873 651,86**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**812 000,00**	**0,00**	**0,00**

III	III – VOTE DU BUDGET
A2	SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursmt charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 232 884,67	0,00	0,00
7061	Transport de voyageur	2 232 884,67	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	40 983 869,00	0,00	0,00
734	Versement de transport	40 983 869,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	67 500 000,00	8 024 163,45	8 024 163,45
7475	Subv. exploitat° Groupements	67 500 000,00	8 024 163,45	8 024 163,45
75	Autres produits de gestion courante	5 219 250,00	0,00	0,00
7588	Autres	5 219 250,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	115 935 803,67	8 024 163,45	8 024 163,45
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	102 184,69	102 184,69
7717	Dédits et pénalités perçus	0,00	53 000,00	53 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	49 184,69	49 184,69
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	115 935 803,67	8 126 348,14	8 126 348,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	115 935 803,67	8 126 348,14	8 126 348,14

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 126 348,14

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DI 040. RE 043 = DE 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

TOT

(7) Déballer l
(2) et. Modal
(3) Nous mat
(4) Le vote d
(5) Voir état
(6) Voir anne
(7) Cf. définit
(8) Le compt
(9) Cf. définit
(10) Inactivé

Chap /

28
2051
21
2135
2182
2183
2184
2186
22
23
225

10
13
16
16A51
18
26
27
D29

040

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	694 970,85	0,00	0,00
	Autres réserves	694 970,85	0,00	0,00
	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
	Particip° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	694 970,85	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	694 970,85	0,00	0,00
	Virement de la section d'exploitation	14 742 153,15	0,00	0,00
	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	207 747,00	0,00	0,00
	Licences, logiciels, droits similaires	789 895,13	0,00	0,00
	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	Matériel de bureau et informatique	17 225,80	0,00	0,00
	Mobilier	625,07	0,00	0,00
	PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	14 949 900,15	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	14 949 900,15	0,00	0,00
	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	15 644 871,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

ifres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

ote, l.

liser.

e délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

s reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MARTIN

DETAIL DES CH

Cet élat ne contient pas d'information.

MARTINIQUE TRANSPORT - MARTINIQUE TRANSPORT - DM - 2019

ANNEXES – IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – ETAT DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la dernière mise à jour de la ligne de trésorerie (3)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements du tirage N-1		Montant restant dû au 01/01/N
				Intérêts (2)	Remboursement	
5192 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
5198 Autres avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						Encours

(1) Circulaire n° NOR : INTB8000017C du 23/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 ; sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 661 8.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPA

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE

Nature (Taux d'intérêt, Indexation sur devise, Indexation sur panier de produits, Autre type de structuration)	Opérations prévues sur l'exercice de flux			Nature
	Opérations de gestion active de la dette (Hors flux prévisionnels)	Date de signature	Date de première mobilisation (1)	Date de première mobilisation - remboursement
1A3 Emprunts obligataires (Taux)				
1A4 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Taux)				
1B1 Emprunts en devises (Taux)				
1B3 Emprunts avec droit de tirage sur option de barrière sur taux (Taux)				
1B5 Dettes et opérations de couverture de taux				

IV

A1.2

...ON PAR NATURE DE DETTE

...DETTE (hors ligne 1B5) (1)

Type de flux (1)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursement du principal (2)	Profil d'amortissement (3)	Possibilité de remboursement anticipé Oui/Non	Date de début de phase d'amortissement (4)
	Taux de référence (4)	Marge (5)					

167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITIO

A4.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETT

Emprunts

Nature (13)	Opérations de l'exercice						Annuité de l'exercice			Observations (14)
	Mouvements de l'exercice à la date de saisie budgétaire (12)	Capital	Charges financières	Intérêts courus non échus	ICNE de l'exercice		Capital	Intérêts		
123 Emprunts obligataires (Total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
124 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1241 Emprunts en euros (total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1243 Emprunts en devises (total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1244 Emprunts auprès d'un établissement de crédit dans un pays de la zone euro (total) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1245 Emprunts en monnaies locales (total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1246 Emprunts auprès d'un établissement de crédit dans un pays hors zone euro (total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1247 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1248 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		
1249 Dettes rattachées à des participations (Total)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		

1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

MARTINIQUE TRANSPORT - MARTINIQUE TRANSPORT - DM - 2019

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRU

A4.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTU

Emprunts ventilés par structure de taux selon la classe définie dans l'annexe (cas) ou selon la nature (hors cas) (Nbre d'emprunts type indiqué le cas échéant) (1)	Opérations prévues par cet article	Montant (2)	Emprunt nouveau ou de refinan. (3)	Type d'indices (4)	Durée de contrat	Durée des périodes bonifiées	Taux minimal (5)
Catégorie de taux, taux variable simple plafonné (cas) ou assisté (hors) (A)							
TOTAL (A)	0,00	0,00					
Barrière simple (B)		0,00					
TOTAL (B)	0,00	0,00					
Option d'échange (C)		0,00					
TOTAL (C)	0,00	0,00					
Multiplicateur jusqu'à 3 sur multiplicateur jusqu'à 3 capé (D)							
TOTAL (D)	0,00	0,00					
Autres types de structures (E)							
TOTAL (E)	0,00	0,00					
TOTAL GENERAL							

A4.3 – EMPRUNTS DE TAUX

Code de marge (1)	Taux maximal admis (6)	Options de taux à la date de signature du budget (7)	Index & parité (Fréquence) (10)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (11)	Taux de swap (12)
	0,00		0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00
	0,00		0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00

Options de taux : 1 : Taux fixe ; 2 : Taux variable ; 3 : Taux structuré

Index & parité : 1 : Euribor ; 2 : Libor ; 3 : Indices livret A ; 4 : Indices livret TEC ; 5 : Indices livret ...

Fréquence : 1 : Mensuel ; 2 : Trimestriel ; 3 : Semestriel ; 4 : Annuel

(1) Indiquer les emprunts à barrière ou à multiplicateur.

(2) Montant des emprunts à options de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite.

(3) Indiquer les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque de la plus élevée à court ter

(4) Emprunt : montant emprunté à l'origine. En cas de consolidation partielle d'un emprunt, indiquer uniquement la part libre (ligne de la part non consolidée) et la part non cons

(5) En cas de consolidation partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû (ligne de la part consolidée) et la part non consolidée.

(6) Indiquer la classification de l'index sous-jacent retenue (cf. la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (cir. 1 à 6)) ; 1 : Index zone euro ; 2 : Index

non zone euro ; 3 : Index hors zone euro ; 4 : Autres index.

(7) Taux fixe (taux d'intérêt) ; Barrière simple (taux d'intérêt) ; Option d'échange (taux d'intérêt) ; Multiplicateur jusqu'à 3 capé (taux d'intérêt) ; Autres types de structures (taux d'intérêt).

(8) Indiquer le taux d'intérêt de la part de l'emprunt à taux variable. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de la barrière ou de la marge de

(9) Indiquer les modalités de calcul des intérêts (cf. la circulaire n° 2010-1511 du 25 juin 2010 sur les produits financiers (cir. 1 à 6)) ; 1 : Index zone euro ; 2 : Index

(10) Indiquer l'index et la périodicité de révision des taux variables.

(11) Indiquer les intérêts à payer au titre de l'exercice budgétaire.

(12) Indiquer le montant de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la première date d'échéance

(1) Code de saisie : indiquer le montant de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la première date d'échéance

(2) Durée du contrat : durée totale du contrat de prêt.

(3) Durée des périodes bonifiées : durée de la période contractuelle de taux bonifié.

(4) Taux minimal : taux plancher du contrat de prêt.

(5) Taux maximal admis : taux plafond du contrat de prêt.

(6) Options de taux au budget : indiquer les options de taux retenues à l'article 08111 et des options de taux retenues à l'article 08112 au titre de l'exercice budgétaire.

(7) Index & parité : indiquer l'index sous-jacent retenu (cf. la circulaire n° 2010-1511 du 25 juin 2010 sur les produits financiers (cir. 1 à 6)) ; 1 : Index zone euro ; 2 : Index hors zone euro ; 3 : Autres index.

(8) Fréquence : 1 : Mensuel ; 2 : Trimestriel ; 3 : Semestriel ; 4 : Annuel.

(9) Taux fixe (taux d'intérêt) ; Barrière simple (taux d'intérêt) ; Option d'échange (taux d'intérêt) ; Multiplicateur jusqu'à 3 capé (taux d'intérêt) ; Autres types de structures (taux d'intérêt).

(10) Indiquer l'index et la périodicité de révision des taux variables.

(11) Indiquer les intérêts à payer au titre de l'exercice budgétaire.

(12) Indiquer le montant de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la première date d'échéance

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		Indices zone euro (1)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices zone euro dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
Ecarts d'indices zone euro (5)	
	0
	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 0,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**257 253,41**	**437 717,44**	**694 970,85**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 14 949 900,15**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**14 949 900,15**	**0,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*189 896,13*	*0,00*	*0,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*17 225,80*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*625,07*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*14 742 153,15*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**14 949 900,15**	**0,00**	**0,00**	**694 970,85**	**15 644 871,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**694 970,85**
Ressources propres disponibles	VIII	**15 644 871,00**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**14 949 900,15**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour inscription de liens

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent; soit après le vote du compte administratif; soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes; tant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre

MARTINIQUE TRANSPORT - MARTINIQUE TRANSPORT - CM - 2019

ANNEXES	VI

IV – ANNEXES	IV
AGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
uités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
nières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
r garanties d'emprunts	D	0,00
nités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**0,00**
les de fonctionnement	**II**	**0,00**
ntés d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**0,00**

visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
'article D. 1511-30 du CGCT.
mprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

MARTINIQUE TRANSPORT - MARTINIQUE TI

ENGAGEMENTS HOR
SUBVENTIONS VE

B1.3 – SUBVENTI

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS S CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

IS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENT
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PAR

	IV
ONNES ET RECUS UBLIC-PRIVE	B1.5

NARIAT PUBLIC-PRIVE

MARTINIQU

Année d'origine
8027 Subve
8028 Autre
A l'excepti
Engageme

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Charges en capital à l'origine	Charges en
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	
8028 Autres engagements reçus					0,00	
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	
Engagements reçus des entreprises					0,00	
TOTAL					0,00	

	IV
	B1.7

al	Annuité reçue au cours de l'exercice
,00	0,00
,00	0,00
,00	0,00
,00	0,00
,00	0,00

MARTINIQU

(1) Il s'agit de
(2) Il s'agit du
(3) Il s'agit de

IV	IV – ANNEXES
B2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux montants émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'délibération cadre des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES E…		EMPLOIS… (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant…

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 8… tité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le 24 DEC. 2019

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

MARTINIQUE TRANSPORT

Pour le Président du Conseil d'Administration
de MARTINIQUE TRANSPORT et par délégation,
Le 1 er Vice-Président,

Louis BOUTRIN

Le Président du Conseil d'Administration
de MARTINIQUE TRANSPORT et par délégation,
le 1 er Vice-Président,

Louis BOUTRIN